



ANZAT LE LUGUËT

BULLETIN MUNICIPAL N° 28

Aout 2016

Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits).

Du 29 juin 2016 (Suite).

➤ **Travaux sur 3 Burons**

Des travaux sont envisagés sur trois burons pour une remise en état au Bosberty, à la Vazèze, et à Vins Haut, deux devis ont été étudiés.

C'est le devis de Mr Viallefont que le CM a retenu soit :

Bosberty : 4928.00 €

La Vazèze : 6351.00 €

Vins Haut : 3897.00€

Des demandes de subvention seront faites.

Les travaux débiteront au printemps 2017.

➤ **Attribution de la gérance l'Auberge des gentianes**

Les travaux du bar restaurant se terminant, un bail doit être proposé aux futurs gérants. Monsieur et Madame Thomas ont fait acte de candidature pour la gérance du Bar Restaurant et leur candidature a été retenue par le CM. Celui-ci décide de prendre en charge l'ameublement des chambres d'hôtes. L'arrivée des gérants est prévue vers le 5 Août pour une ouverture mi-août.

Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits).

Du 29 juillet 2016.

➤ **Travaux supplémentaires Bar Restaurant.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires pour le bon suivi de l'opération de réhabilitation. Ainsi, il présente des tableaux récapitulatifs, prenant compte des travaux imprévus et de leur montant pour chaque lot.

Après avoir examiné avec attention les tableaux récapitulatifs, le Conseil Municipal :

Approuve les travaux supplémentaires concernant les lots et montants HT suivants :

Lot n°2 (Plâtrerie) SARL Cubizolles :	+ 6452.02€
Lot n°6 (Peinture) SARL Cubizolles :	+ 2210.84 €
Lot n°7 (Carrelage) SARL Cubizolles :	+ 1216.09 €

TOTAL = 9878.95 € HT.

➤ **Travaux Boulangerie.**

Le conseil municipal avait demandé à 4 entreprises des devis pour des travaux d'isolation du bâtiment de la Boulangerie situé au bourg à Anzat le Luguët.

Seules deux entreprises ont adressé des devis et le conseil municipal a retenu le devis le moins disant de la SARL Cubizolles, 15500 Massiac, pour un montant de 35400 euros HT.

Des subventions sont attendues pour ce chantier.

➤ **Tarif concert.**

La municipalité d'Anzat le Luguët organise pour le deuxième semestre de l'année 2016 deux concerts.

Le premier aura lieu vendredi 5 août à la salle polyvalente, c'est le groupe de musique Celtique "Ouberet" qui animera la nuit des étoiles.

Le second aura lieu le 24 septembre, le groupe "Hiver pool", chanson française, animera cette soirée. Le conseil municipal après en avoir délibéré fixe les prix d'entrée comme suit

Concert OUBERET :

0 à 5 ans : gratuit

6 à 12 ans : 3 €

13 ans et plus : 8 €

Concert HIVER POOL :

0 à 5 ans : gratuit

6 à 12 ans : 3 €

13 ans et plus : 5 €



Décès

Décès de Madame BAYSSAT Berthe le 20 juillet 2016 à l'âge de 95 ans.

Décès de Monsieur PELISSIER Roger le 14 juillet 2016 à l'âge de 56 ans.

Ce qui s'est passé sur la commune.

Samedi 2 Juillet : Une quarantaine de personnes a eu le plaisir d'assister au concert du groupe polyphonique Slavitsa pour la nuit des églises. Cette soirée fut très appréciée d'autant plus que les choristes ont fait participer le public.



Mercredi 6 juillet : Sous un beau ciel bleu Fabien Servol de l'ONF nous a fait découvrir la flore des bois de Vins-Bas. La douzaine de personnes a pu apercevoir cette surprenante faille donnant accès à l'ancienne mine d'extraction d'antimoine et le cimetière des chèvres.

Samedi 23 Juillet : Sous un ciel un peu nuageux une dizaine de personnes accompagnés de Teddy David ont marché jusqu'au sommet du mont Chamaroux en partant du col du même nom. Fleurs, grenouilles, insectes particuliers ont croisé leur chemin et en arrivant au sommet ils ont pu contempler un magnifique coucher de soleil.

Vu



4 Habitants d' Anzat lors d'une randonnée vers Perpezat (au-dessus d'Apchat) ont vu 2 vautours fauves dans un pré.

« SOYONS CITOYENS »

Collecte des déchets ménagers :

Devant l'augmentation constante du coût du traitement des déchets, le tri sélectif est aujourd'hui une nécessité. Les erreurs de tri restent importantes.

-Les ordures ménagères :

Les bacs roulants jaunes et verts ne sont faits que pour déposer les ordures ménagères quotidiennes. Si vous ne possédez pas un bac à compost, vous pouvez déposer vos déchets à composter dans les bacs communaux derrière la fontaine du bourg d'Anzat.

Le reste :

-Dans la colonne à verre :

Seuls les bouteilles, pots et bocaux en verre sont acceptés *Ne pas y déposer la vaisselle, les ampoules, le verre de table, les miroirs.*



-Dans les containers étiquette jaune :

Tous les papiers, emballages et briques en cartons, briques alimentaires (de lait, potage, jus de fruits), petits cartons d'emballages...

Bouteilles et flacons en plastiques de produits alimentaires et ménagers
Exemple : bouteilles d'eau, de boissons pétillantes, de jus de fruits, bouteilles de lait, flacons de produits liquides, boîtes métalliques en aluminium et en acier (canettes, barquettes, conserves), aérosols. *Ne pas y déposer les emballages souillés, (type carton pizza) les gros cartons, , les textiles.*



- A la déchèterie intercommunale de Planove : route d'Anzat le Luguet à Ardes :

Horaires : lundi, mercredi, samedi de 14 H à 17 H. Fermée les jours fériés.

Huile de vidange, vêtements, déchets verts, ferraille, gravats, bois traités, piles cartons, batteries, matériel informatique, néons, matelas, meuble, machine à laver, volets, fenêtres.....

-Que deviennent nos emballages ?

Avec des boîtes de conserve en acier : on peut réaliser des voitures, des machines à laver, des pièces de mécanique. Avec 19.000 boîtes on peut fabriquer une voiture. **Avec des canettes de boisson en aluminium :** on peut les recycler à l'infini et donc refaire des canettes. Avec 670 canettes, on peut fabriquer un vélo.

Avec des plastiques : selon le type de plastique, on peut refaire des flacons, des tuyaux, des fibres pour le textile. Avec 27 bouteilles en plastique, on peut faire un pull polaire.

Avec des cartons et des cartonnets : on peut refaire des emballages en carton, de l'essuie-tout ou du papier toilette..

Avec du verre : on peut refaire du verre à l'infini.

Trois agents d'Ardes Communauté collectent 680 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles par an. . Les tournées font 150 km en moyenne, et 4 tonnes de déchets sont collectés en moyenne par jour de collecte.

Plan d'urgence Campagnols Terrestres : Modalités d'attribution

Comme en 2006 et 2012, l'année 2015 a vu les campagnols terrestres provoquer des dégâts considérables sur de très nombreux secteurs du département.

Même si l'agriculture n'est pas une compétence obligatoire du Département, dans un esprit de solidarité, et comme l'a toujours fait notre collectivité en cas de crise conjoncturelle ou d'aléas climatiques, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a décidé lors de sa Réunion du 27 juin 2016 de mettre en place un plan d'urgence via une aide à la mise en œuvre de lutte collective.

Il n'existe pas de solution unique au problème du campagnol terrestre et il est utopique d'imaginer que l'espèce puisse être éradiquée. Néanmoins, cette aide a pour objectif d'apporter une réponse structurante à moyen terme et ainsi vise à aider les collectivités (Communes et Communautés de communes) à initier une lutte collective sur les territoires majoritairement impactés par le Campagnol terrestre, soit 5 cantons : Brassac Les Mines, Le Sancy, Orcines, St Ours Les Roches et St Eloy les Mines.

Dans ce cadre, vous êtes susceptibles de pouvoir bénéficier d'une aide du Conseil

départemental du Puy-de-Dôme.

Cette mesure se traduit par deux systèmes d'aides : une aide à hauteur de 50 % pour l'acquisition de matériels spécifiques de traitement des sols ayant pour effet de détruire les galeries ; une aide à hauteur de 15 % pour l'embauche ou la mise à disposition de main d'œuvre qualifiée pouvant faire de la lutte à façon (piégeage, traitement, etc.) sur les exploitations agricoles volontaires. Aussi, nous vous prions de trouver à la mairie les modalités techniques de ce dispositif ainsi que le formulaire de demande de subvention afférent.

Les dossiers sont à retourner complets au Conseil départemental du Puy-de-Dôme avant le 31 décembre 2016. Par ailleurs, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a mis en place une aide d'urgence visant à aider les agriculteurs les plus touchés à passer ce cap difficile à travers une aide à la reconstitution des prairies.

Cette mesure s'adresse aux éleveurs puydomeois dont au minimum 50 % de la surface toujours en herbe (STH) est située sur une zone infestée par le campagnol terrestre, soit 3 cantons du département : Brassac les Mines, Le Sancy et Orcines.

Ces aides ont pour objectif de permettre d'effectuer un sur-semis ou un re-semis sur les prairies impactées. L'acquisition des semences doit être réalisée entre le 1er janvier et le 30 septembre 2016;

L'implantation pouvant se faire ultérieurement : 'une reconstitution'-réussie ne peut se faire qu'en phase de déclin du cycle de pullulation du campagnol terrestre.

Les aides apportées sont conditionnées à l'adhésion à un contrat de lutte collectif et modulées en cas d'engagement à la préservation du bocage (aide de 100 à 170 €/ha).

Aussi, nous vous prions de trouver en mairie les modalités techniques de ce dispositif ainsi que le formulaire de demande de subvention afférent. Les dossiers sont à retourner complets au Conseil départemental du Puy-de-Dôme avant le 15 octobre 2016.

Enfin, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme organise, avec la présence de la FDGDON du Puy-de-Dôme, quatre réunions territoriales afin de vous présenter les modalités pratiques de ce plan et vous préciser les moyens d'accompagnement.

Nous vous invitons fortement à participer à une des trois réunions restantes qui auront lieu les :
Mardi 6 septembre à 10h30 à la Mairie de Bromont-Lamothe (salle des fêtes)- 23 place de la Mairie 63230 Bromont-Lamothe

Mardi 13 septembre à 10h30 à la Mairie de Bourg-Lastic (salle du rez-de-chaussée) - 20 route de Clermont- 63760 Bourg-Lastic

Mardi 20 septembre à 10h30 à la Mairie de Besse (salle des fêtes) 2 place de la Mairie - 63610 Besse-et-St-Anastaise

Le service Agriculture et Forêt reste à votre disposition pour vous apporter les précisions que vous souhaiteriez.

.....
: **L'inauguration de la boulangerie aura lieu le mardi 9 Aout 2016 vers 20 h pendant le marché** :
: **nocturne hebdomadaire d'été. Venez nombreux saluer notre nouvelle boulangère, pâtissière.** :
.....



La révision du SCoT du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud

Le SCoT, définition :

C'est un schéma établi collégalement à l'échelle des 92 communes du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud. Approuvé en juin 2013, il donne un cap pour l'aménagement durable du territoire pour les 20 ans à venir. Il s'impose aux documents d'urbanisme locaux (Plan Local d'Urbanisme, cartes communales,...).

Les objectifs de la révision... et les enjeux révélés par le nouveau diagnostic

Rendue nécessaire par l'évolution législative récente (lois Grenelle et ALUR notamment), la révision du SCoT a été prescrite le 30 octobre 2014. Elle permet d'approfondir certaines thématiques, mais également de faire un retour sur expérience des premières années d'opposabilité du SCoT initial. Voici quelques thématiques qui sont soulevées dans le cadre de cette révision :

Maîtrise de la consommation foncière

Depuis les lois Grenelle, les SCoT doivent prendre des engagements chiffrés de réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels. Une analyse de la consommation foncière a été menée sur le territoire du SCoT, permettant de connaître la superficie consommée pour chaque nouveau logement construit (et tous les bâtiments induits : équipements, commerces, bureaux...).

Évolution de l'armature territoriale

La révision est l'occasion de requestionner et d'améliorer certaines orientations du SCoT actuel. Ainsi, l'armature territoriale du SCoT initial intégrait les communes rurales et périurbaines au sein d'une même catégorie de communes. Ces deux groupes de communes ayant des caractéristiques et des enjeux très différents, la révision permettra de les distinguer, et ainsi d'avoir des objectifs mieux adaptés aux communes rurales et aux communes périurbaines.

Études spécifiques sur le commerce et les déplacements

La révision du SCoT permet également d'approfondir certaines thématiques qui peuvent être la compétence du SCoT. Ce sera notamment le cas concernant le commerce et les déplacements. Ainsi, un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) sera annexé au SCoT et permettra au territoire de bien calibrer les développements du commerce, afin notamment de préserver les commerces de proximité. En marge du SCoT, une étude d'opportunité sur la mise en place d'un service de transports en commun autour d'Issoire est actuellement menée.

Mr. Menage fait actuellement la recherche des personnes invitées à Paris en 1989 au bicentenaire de la révolution. Ces personnes sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

Marché nocturne devant la salle polyvalente.
Tous les mardis du 5 juillet au 30 Août 2016
De 18 h 30 à 21 h.



AOUT 2016



Vendredi 5 Août : Nuits des étoiles à partir de 20 h 30 avec le groupe **OUBERET** (musique celtique) à la salle polyvalente puis au Pirou avec l'association d'astronomie de Brassac les Mines. (Réservation conseillée). (Entrée concert 8€).

Samedi 6 août : Atelier découverte du Feng Shui dans la maison des associations animé par Mme Vaissade. De 15 h à 18 h. (Venir avec stylo et papier).Inscription à la mairie.

Dimanche 7 Aout : Visite guidée de la commune organisée par « le pays d'art et d'histoire ». De 14 H à 17 h 30.

Mercredi 10 Août : A la salle polyvalente à 20 h 30 projection d'un documentaire sur la vie des sections il y a 50 ans environ, suivi d'un débat. Organisé par l'association des membres des sections.

Vendredi 12 Août : A 19 h vernissage en musique à l'atelier d'Angèle au Luguët.

Samedi 27 Août : Découvrez la tour de Besse, le château du Luguët et les burons d'Artout avec un archéologue de Terre ancienne .Rdv devant l'église du bourg. (Gratuit). Renseignements Maison du Parc 04 73 65 64 26.

Samedi 27 et Dimanche 28 Août : Fête patronale de la Saint Roch à Anzat le Luguët.

Si vous souhaitez recevoir le bulletin municipal par courriel, merci de laisser à la mairie votre adresse de messagerie.